

# CP OPMP

---

## ACTUALITÉS 03/15

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous communiquer les informations suivantes concernant la CP OPMP:

### **Rémunération des avoirs de vieillesse en 2016**

Le conseil fédéral a abaissé les intérêts minimaux de la LPP pour l'année 2016 de 1.75% à 1.25%. Lors de sa séance du 10 novembre 2015, la Commission d'assurance a décidé de maintenir le taux de rémunération des avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) à 2.75% pour 2016. Par conséquent, les avoirs de vieillesse de la CP OPMP sont rémunérés à un taux d'intérêt plus élevé, de 1.5%, par rapport au minimum obligatoire.

Par la même occasion, la commission d'assurance a fixé le taux d'intérêt pour la réserve de cotisation de l'employeur à 1.75% (ancien taux 2.75%). Avec cette décision, la commission d'assurance tient compte du niveau bas du taux d'intérêt.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2016. Si vous avez des questions, nous nous tenons à votre entière disposition. Veuillez vous adresser à la direction de la CP OPMP au numéro de téléphone 044 738 53 53 ou par courriel à [info@promea.ch](mailto:info@promea.ch).

Nous rappelons aux employeurs qu'ils sont tenus de communiquer la présente information aux salariés.

Schlieren, le 09.12.2015

Veillez agréer nos salutations les meilleures.

### **Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux**

Commission d'assurance et Direction

Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux  
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren  
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 54 64  
[info@promea.ch](mailto:info@promea.ch), [www.promea.ch](http://www.promea.ch)